

Synthèse portant sur l'année 2011 élaborée par le CS du RNMSH, en application de l'art. 3.2 de la *Convention constitutive* du GIS RNMSH

12 février 2012

La Valeur ajoutée : enquête menée en 2011 auprès des MSH

- Valeur ajoutée apportée par la MSH sur son site**
- Valeur ajoutée apportée par le Réseau dans le rapport MSH/ Réseau**
- Valeur ajoutée apportée par le Réseau dans le rapport Réseau/Structures extérieures au Réseau**

Introduction

La rédaction d'une *Synthèse* annuelle constitue pour le Conseil Scientifique une disposition prévue par la *Convention Constitutive* du GIS RNMSH¹. Peu après sa prise de fonction, le nouveau Président du CS avait adressé aux Directrices et Directeurs de MSH un courrier présentant la manière dont il se proposait de répondre en 2011 à cette obligation (6 décembre 2010) : une réflexion croisée sur la notion de *valeur ajoutée à la communauté scientifique et à la recherche*.

Trois éléments avaient conditionné ce choix : la prise en compte des principes fondamentaux et spécifiques sur lesquels reposent les notions de MSH et de Réseau des MSH ; les discussions internes lors des séances du Conseil Scientifique ; les questionnements externes dont les MSH et le Réseau étaient (et demeurent) l'objet. Il s'agissait là d'un exercice dont la perspective était double, à la fois théorique et opérationnelle, afin de contribuer à la structuration d'une argumentation faisant valoir l'intérêt de ce type de dispositif.

Trois points étaient proposés :

- le rôle de la MSH sur son site
- le rôle du Réseau dans le rapport MSH/Réseau
- le rôle du Réseau dans le rapport structures extérieures au Réseau/ Réseau

et dans tous les cas en faisant la part du réel et du potentiel.

Il s'agissait certes d'avoir un compte rendu de la manière dont était créée, dans chaque cas, de la valeur ajoutée mais aussi, voire surtout, de savoir comment était perçue cette notion ; c'est en ce sens que l'exercice proposé ambitionnait de n'être pas seulement un état des lieux mais aussi une réflexion sur cette notion.

Lors d'échanges informels avec plusieurs Directeurs de MSH, ceux-ci avaient fait savoir que, de leur point de vue, telle était bien la question fondamentale qui concernait les MSH et le Réseau. Il avait d'ailleurs été notamment recommandé, dans cet esprit, aux Directions de MSH, lors de la réunion organisée entre les responsables de l'AERES d'une part, et le Président du GIS et le Président du CS du GIS d'autre part, le 5 janvier 2011, de « mettre en évidence la plus-value apportée par la structure fédérative et l'émergence de nouvelles thématiques » (document transmis à toutes les MSH).

¹ Même si, *de facto*, les modalités d'élaboration de la *Synthèse* ont pu s'éloigner des principes énoncés dans l'art. 3.2 de la *Convention*.

Le présent document a été élaboré à partir des contributions des MSH, avec un taux de réponses d'un peu moins des 2/3 (13 sur 21)². Si, en soi, ce taux peut apparaître insuffisant, le CS a considéré que la quantité et la qualité des réponses permettaient d'élaborer au moins une réflexion sur la représentation de la notion de plus-value, à défaut de fournir un état exhaustif de sa mise en œuvre.

1. Valeur ajoutée apportée par la MSH sur son site

C'est la partie qui a apporté le plus grand nombre d'informations et de réflexions. On évoquera, très inégalement, sept points : conditions de création de valeur ajoutée ; valeur ajoutée par l'identité ; valeur ajoutée par l'interdisciplinarité ; valeur ajoutée par l'orientation vers l'international ; valeur ajoutée par l'aide à la recherche ; valeur ajoutée par la valorisation de la recherche ; valeur ajoutée et jeunes chercheurs.

1.1 Quelques conditions de création de valeur ajoutée

Ces remarques n'ont aucune prétention à l'exhaustivité ; elles découlent de la lecture des réponses et pourraient assurément être complétées. En revanche, il n'est pas sans intérêt de les avoir présentes à l'esprit avant de réfléchir sur les particularités de fonctionnement de chaque MSH.

1.1.1 La définition des rapports entre la MSH et les équipes

La question est bien abordée par le document de la MMSH Aix : tout repose sur une claire définition des rapports entre MSH et laboratoires (la réponse d'Aix emploie l'expression de « principe de subsidiarité », mais celle-ci, de façon plus générale, pourrait peut-être être discutée, dans la mesure où elle impliquerait une hiérarchie de structures : on pourrait plutôt alors parler de partage ou d'articulation de compétences) ; le fait que les équipes soient hébergées ou non n'est pas en soi fondamental, même si l'on peut formuler l'hypothèse que la mise en œuvre de ces rapports est plus aisée dès lors qu'existe une forte proximité géographique entre la MSH et les équipes (mais ce n'est pas sûr). C'est ce fonctionnement qui favorise les transversalités et qui permet le soutien à des actions dépassant les moyens, les missions et les compétences des laboratoires. Mais, comme le remarque la MMSH Aix, et comme on le retrouve en écho dans d'autres réponses, cela n'est possible que s'il existe des conditions institutionnelles solides et clairement définies, dans ce cas précis une instance de concertation avec les directeurs d'unités ; c'est ici le « rôle fondamental » d'un comité de direction, permettant une bonne répartition des rôles entre la direction de la MSH et celles des équipes.

Les solutions locales peuvent être diverses. Sans doute faut-il ne pas perdre de vue que la prise en compte de l'interdisciplinarité peut être un critère délimitant des lignes de partage (mais la réalité est souvent plus complexe). La solution intéressante mise en œuvre à Aix invite à se défier des « valeurs ajoutées » apparentes, qui pourraient bien n'être que des leurres, ainsi dès lors qu'une MSH serait tentée de s'emparer d'ANR au détriment d'équipes. La MMSH Aix ne s'est pas investie dans le port institutionnel d'ANR et laisse ce soin aux équipes, mais elle est en revanche fortement investie dans le port de projets européens et internationaux. Si cette situation n'est pas nécessairement transférable, elle a le mérite de la clarté et offre l'avantage d'éviter des frictions parfois constatées dans les rapports équipes-MSH.

1.1.2 La MSH dans l'organigramme universitaire

On pourrait ajouter, de façon complémentaire, que c'est aussi le positionnement de la MSH par rapport à la ou les universités tutelle (s) qui doit être clairement défini ; dans le cas

² MMSH Aix, MSHA Aquitaine, MISHA Alsace, MSHE Besançon, MSH en Bretagne, MRSH Caen, MESHS Lille, MSH Lorraine, ISH-Lyon, MAE Nanterre, MSH Nantes, MSH Paris –Nord, MSHS Poitiers.

d'Aix d'ailleurs, le statut de « composante » de la Maison par rapport à l'Université (en tant que « département recherche », désormais « département d'Université », et non simple « unité »), s'il est rare voire exceptionnel, apparaît comme extrêmement positif, et cela pour toutes les parties (gagnant/gagnant) : la MSH, dont le domaine d'action est clairement reconnu et qui a la confiance de la tutelle universitaire, peut véritablement mener une politique scientifique, au bénéfice des structures de recherche de l'Université et de l'Université elle-même, en accomplissant des missions qui, sans elle, n'auraient pu être accomplies ou du moins pas avec la même capacité d'initiative. La mise au net des questions institutionnelles est une condition nécessaire (encore que non suffisante) de production de valeur ajoutée.

Il faudrait s'interroger sur les problèmes que posent, à cet égard, les MSH qui ne sont pas directement inscrites dans un organigramme universitaire : FMSH, MSHA Aquitaine, voire Nantes (GIP ambitionnant de devenir aussi USR, cf. le rapport AERES), sur les relations entre MSH et PRES et sur l'effet constaté ou prévisible des fusions universitaires sur la place des MSH dans les organigrammes. Enfin la question des relations entre MSH et IEA commence à apparaître, ainsi à Nantes, où le souhait d'une collaboration apparaît fortement sous la forme d'une déclaration de principe (= il faut « irriguer les échanges entre les chercheurs des deux Instituts »). Sur les questions évoquées dans ce paragraphe, une réflexion rigoureuse ne pourrait être fondée que sur un état des lieux exhaustif, qui resterait à établir.

1.1.3 Site ou sites ?

Les conditions apparaissent différentes selon qu'une MSH correspond à un site universitaire bien déterminé ou qu'elle est adossée à plusieurs universités et peut même devenir multisite (sans que cela soit obligatoire). Les Universités peuvent être distantes les unes les autres ; c'est ainsi le cas de la MSH Lorraine, de la MSH en Bretagne, voire de la MISHA³, MSH qui ont d'ailleurs pris pour dénomination des intitulés de région et non de ville. Il arrive que de telles MSH se définissent parfois comme des MSH « en réseau », sans que cette autodéfinition soit vécue toujours de la même façon : si la MSH Lorraine paraît ressentir ce fonctionnement « en réseau » plutôt comme une contrainte (complexité des rapports entre les universités de Nancy, ou, plutôt, entre Nancy et Metz), la MSH en Bretagne mentionne cet élément comme positif et constitutif de son identité ; ici, le fait d'être au cœur d'un réseau paraît être ressenti comme étant déjà en soi un élément de valeur ajoutée apporté à l'ensemble des parties constitutives.

1.2 Valeur ajoutée par l'identité

1.2.1 Contenus et méthodes

Ce qu'apporte d'abord une MSH sur son site, c'est son identité (sur l'identité scientifique des MSH, voir déjà les *Synthèses* 2008, pp. 30 ss. et 2009, pp. 23 ss). Certes, celle-ci est pour partie tributaire de l'activité des équipes. Mais la MSH n'existe que si elle peut définir une identité au-delà de celles des équipes (MMSH Aix). Si la notion d'identité scientifique d'une MSH a été incorporée en 2005 dans la doctrine dite des 5 i, qui relayait celle des 3 i, et à titre de « 5^e i », la nécessité d'une identité scientifique propre d'une MSH était déjà inscrite dans la *Charte du Réseau* de 2000 (Art. 2 : « (les MSH) développent chacune des activités de recherche propres qui contribuent à définir leur identité scientifique ». Cette identité se définit en général par rapport à des contenus scientifiques. Le socle de base peut se traduire par les thématiques affichées d'au moins une partie des appels à projet qu'elle lance sur son site (*top down*), comme c'est par exemple cas à la MISHA Strasbourg ou ailleurs, ou par un choix délibéré, large et rassembleur, comme la Méditerranée à la MMSH Aix.

³ Uniquement désormais par rapport à l'UHA, qui n'est pas tutelle, mais partenaire, et pour laquelle se pose le problème de son « rattachement » à l'Université de Strasbourg.

Mais elle peut aussi traduire, différemment, une certaine manière de faire de la recherche, ainsi en ouvrant largement, par une procédure *bottom up*, les procédures d'appels à projets « blancs », ou en les ciblant sur les jeunes chercheurs, procédures qui peuvent d'ailleurs coexister avec la précédente, comme c'est le cas à la MISHA. Au plan méthodologique, une MSH peut même définir ses programmes thématiques dans la longue durée comme reposant sur la mise en réseau de chercheurs (Nantes) ; ainsi s'estomperait l'opposition traditionnelle « programme »/« réseau ». Allant encore plus loin dans une telle définition de son identité, une MSH peut même se définir essentiellement, et au-delà des contenus, comme une « Maison de projets » (MSH Lorraine), ou dont la vocation première de « coordonner des réseaux » (MSHA Aquitaine).

1.2.2 La MSH comme espace concret et comme espace symbolique

Une condition de l'identité est l'affirmation de son existence, concrètement et visuellement. Une MSH est d'abord un « lieu identifiable » (cf. la Charte, 1). Ce point est abordé, mais parfois de façon implicite ou allusive ; peut-être est-ce parce qu'il paraît désormais aller de soi. Il n'en reste pas moins que la qualité des espaces offerts par une *Maison* (et le terme prend ici tout son sens) n'est pas indifférente à quiconque connaît l'« agrément » offert par nombre de bâtiments universitaires. De fait, ce rappel de la MSH comme lieu figure, au moins rapidement, sur nombre de réponses (Aix, en Bretagne, Caen, Poitiers), qu'il s'agisse de MSH hébergeant des équipes ou non.

Il arrive toutefois que cette notion de lieu se colore de notations spécifiques. Il est frappant que deux MSH, qui d'ailleurs n'hébergent pas d'équipes et qui sont de générations fort différentes, utilisent (et en dehors de toute concertation) des expressions proches : la MSHA Aquitaine se définit comme un « espace neutre de dialogue », et la MSH Paris-nord emploie les termes de « structure neutre » et de « zone franche ». Si des expressions de cette nature ne se retrouvent pas dans d'autres rapports, on peut se demander dans quelle mesure le constat ainsi évoqué n'est pas davantage répandu ; d'ailleurs, la MSH Lorraine, qui n'accueille pas d'équipes, se définit comme un « lieu ».

Il est clair que cette insistance sur la notion de lieu, d'espace, renvoie à toutes les dimensions du concept *chaleureux* de « maison », par opposition aux notions « froides » d'établissement ou d'organisme. Au-delà des m², on pourrait aussi parler d'espace symbolique ; et l'on pourrait se demander dans quelle mesure c'est l'espace offert qui compte, ou bien plutôt une qualité d'accueil, qui n'est pas nécessairement liée aux qualités d'un bâtiment. La MSH en Bretagne, qui ne dispose pas encore d'un bâtiment en propre, affirme d'ailleurs son rôle dans l'existence d'une « communauté de chercheurs ». Le problème dès lors posé est celui de la position de la MSH sur son site : fonction d'accueil « réservée » en droit ou en fait à une partie de la communauté scientifique (avec tous les risques de sentiment d'exclusion voire de rancœurs qui peuvent en résulter) ou accueil ouvert à l'ensemble de celle-ci (avec risque de dilution de son identité propre) ? De qui la MSH est-elle la « maison commune » ? Et dans quelles conditions la MSH sera-t-elle meilleure productrice de valeur ajoutée ?

On ne peut ici que formuler des hypothèses sur la nature et l'ampleur de ces interrogations. Sans doute pourrait-on se demander s'il ne s'agit pas là d'abord d'un révélateur d'une situation inverse à laquelle ferait allusion « en creux » ce type d'expression : l'existence de tensions, soit à l'intérieur d'une Université, ou entre Universités, ou bien plus simplement la difficulté, dans des structures traditionnelles, à établir des dialogues scientifiques qui ne soient pas immédiatement traduits en termes de pouvoir et de rapports de forces ; en ce cas-là la valeur ajoutée d'une MSH pourrait aussi être sa capacité et, pourrait-on écrire, sa disponibilité à mettre en relation, favoriser le dialogue entre chercheurs et entre disciplines tout en apportant des conditions d'efficacité. Certes, il faudrait se garder de tout angélisme, car la mise en œuvre de recherches sur projets peut être aussi génératrice de

tensions fortes, y compris à l'intérieur d'une MSH. Mais peut-être faudrait-il mettre au crédit de ce type de structures une capacité à offrir un certain type d'accueil à l'élaboration de projets, de type non-agonistique.

Ajoutons que la MSH peut être perçue par l'Université comme un atout, dès lors qu'il s'agit de faire voir en dehors de l'Université proprement dite les activités de recherche de celle-ci ; il s'agit là d'une fonction de représentation (Paris-nord). Cet aspect pourrait aussi être élargi, dès lors qu'une MSH est perçue, par le monde extra-universitaire, comme un interlocuteur représentatif, réactif et fiable (Lorraine).

1.2.3 Valeur ajoutée et pôles

C'est par l'existence de recherches propres à la MSH, non redondantes par rapport à celles qui existent dans les équipes sur le site, mais aussi suffisamment inscrites dans le temps long, qu'est créée de la valeur ajoutée par la Maison.

Certaines MSH mettent ainsi en avant comme élément fort de valeur ajoutée leur capacité à constituer localement (ou régionalement) des pôles ou axes thématiques. C'est le cas, par exemple, de la MSH Lorraine, de la MSH Besançon, de la MSH Nantes, d'une certaine manière de la MESHS Lille. Ces pôles ou axes importants sont considérés comme n'ayant pu se faire en dehors de l'action de la MSH. La MSH Lorraine utilise le terme d'« hyperthème ». La MSH peut même voir comme définition explicite de sa mission la structuration de forces régionales. Se pose alors la question des choix : trois axes à Lille, des pôles spécifiques à Besançon.

On peut se demander si cette fonction des MSH consistant à constituer des pôles n'est pas accomplie et perçue différemment selon que la Maison a ou non une fonction d'hébergement d'équipes. Dans les cas où la MSH n'héberge pas d'équipes constituées (Lorraine, en Bretagne, Besançon, MESHS Lille) mais a plutôt vocation à n'héberger que des projets ou des activités d'appui à la recherche, la notion de « pôle » ne s'entend peut-être pas nécessairement par rapport aux équipes associées (même si elle ne les ignore pas), mais plutôt directement par rapport aux projets ; dans le cas des Maisons hébergeant des équipes (Aix, Poitiers, Nanterre, Caen), les opérations de regroupement ou de constitution d'axes sont peut-être davantage appuyées sur les équipes en tant que telles ; dans le cas de Poitiers, cette mission est explicitement confiée par l'Université (sans que ce soit la seule mission de la MSH, loin de là, et alors que la MSH n'héberge pas toutes équipes SHS).

1.2.4 Valeur ajoutée et émergence

Quelque peu différente apparaît la fonction d'une MSH comme « incubateur d'émergence », sans que cela soit contradictoire avec ce qui précède mais pouvant être complémentaire. En effet, autant la notion de « pôle » tend à évoquer des thématiques fortes et structurées, autant la notion d'« incubateur » peut-elle plutôt renvoyer à la possibilité pour la MSH de prendre le risque de soutenir des projets relevant des marges (« amorçage », MMSH Aix) et peu à l'aise dans les structures universitaires traditionnelles. Certes, de tels projets peuvent trouver leur place à l'abri de « pôles », mais aussi, différemment, tenter leur chance en dehors de toute inscription préalable. L'essentiel est de « structurer les énergies autour de thèmes communs » et de faire émerger de nouveaux objets de recherche » (MMSH Aix).

On peut se demander s'il n'existe pas une tentation, dans certaines MSH, de définir leur identité non pas en termes de contenus, mais plutôt par leur capacité à susciter l'émergence. Il est en effet singulier que deux MSH, MESHS Lille et MSHA Aquitaine, définissent ainsi le cœur de leur identité. C'est la notion d'incubateur qui devient centrale et qui définit l'identité de la MSH, sans doute parce que cela est vécu comme sa fonction essentielle, comme celle qui ne pourrait être remplie par aucune autre structure : c'est explicite à la MESHS de Lille et implicite à la MSH Aquitaine. Ce ne sont plus, ou plus fondamentalement, les références à des grandes thématiques, fussent-elles interdisciplinaires,

qui fondent l'identité de la MSH, mais le fait de pouvoir faire émerger, sans *a priori*, des thématiques nouvelles (en même temps ces MSH sont loin d'être « athématiques », mais elles tendent à se lire plutôt en termes de spécificité de fonctionnement et de mission) ; la MSHA Aquitaine emploie le terme de « passeur » et estime que sa valeur ajoutée consiste d'abord « dans la coordination de réseaux ». On observera aussi qu'une autre MSH, celle de Paris-nord, insiste sur sa spécificité à mettre en oeuvre des « bancs d'essai » pour des projets, sans avoir nécessairement à les conserver par la suite ; il y a donc là une amorce possible de réflexion sur les rapports projets-MSH : dans quelle mesure des projets font-ils, par leur contenu, une part de l'identité de la MSH ? Dans quelle mesure est-ce la capacité de la MSH à susciter des projets qui définit, précisément son (irremplaçable) identité de MSH ?

On notera enfin qu'une MSH n'a pas nécessairement vocation à limiter son périmètre d'action à son site, mais qu'elle peut lancer des appels à projets hors de celui-ci ; c'est le cas de Paris-nord. Dans ce cas, la MSH peut aussi, par rapport à son site propre, jouer un rôle irremplaçable en faisant collaborer des chercheurs de ses universités d'adossement avec des chercheurs externes à celui-ci, et en donnant une ouverture aux recherches menées dans son périmètre immédiat. A cet égard, l'adossement de réseaux, nationaux ou autres, à une MSH ne peut qu'apporter de la valeur ajoutée au site de la MSH elle-même.

1.3 Valeur ajoutée par l'interdisciplinarité

Les réflexions sur la notion d'interdisciplinarité est présente dans un certain nombre de réponses (ainsi pour la MISHA Strasbourg, à travers ses programmes propres) mais pas autant qu'on pourrait s'y attendre, en regard de l'importance donnée à ce concept dans la définition des MSH, - à moins qu'on ait considéré que ce point ne devait pas être développé, tant il allait de soi ? On se limitera donc ici à une observation, qui ne concerne qu'une partie des interrogations que l'on peut avoir sur la mise en oeuvre en général de l'interdisciplinarité : cette notion paraît être comprise de façons diverses selon les MSH (sur cette variété, voir déjà les *Synthèses* 2009, pp. 18 ss. et 2009, pp. 15 ss.), et cela en fonction peut-être de choix initiaux portant sur les champs disciplinaires constituant l'identité scientifique de la MSH voire sur le choix des équipes initialement hébergées. Dans certains cas en effet, la notion d'interdisciplinarité semble concerner des activités relativement voisines (c'est le cas à la MAE de Nanterre, mais aussi à Aix où, par exemple, les céramologues, dès lors qu'ils travaillent ensemble, se considèrent comme « interdisciplinaires », ce qui peut étonner, à tort ou à raison, des non-céramologues) ; dans d'autres cas, il s'agit du rapprochement voire du travail croisé de disciplines plus éloignées (MSHE Besançon).

Il peut s'agir d'une ouverture vers les autres sciences, d'ailleurs souvent constatée (cf. les nombreux programmes, ici ou là, « santé et société », dont on peut souhaiter une réelle structuration au niveau du Réseau) mais parfois bien affirmée au plan théorique (Besançon, Lorraine, Nantes). Il paraît extrêmement intéressant qu'une MSH prévoie, comme c'est le cas à Nantes, de mettre en place des liens entre ses propres axes.

La question qui est ici posée est de savoir dans quelle mesure il n'y pas eu une certaine banalisation des références sur lesquelles s'est construit le concept de MSH, dès lors que la mise en oeuvre de l'interdisciplinarité se fait aussi de plus en plus en dehors des MSH ; il revient donc désormais aux directions de MSH de déterminer les champs interdisciplinaires sur lesquels elles entendent positionner leurs Maisons. Dans certains cas, des pôles forts sont déjà structurés ; dans d'autres, priorité pourrait être donnée à l'émergence.

1.4 Valeur ajoutée par l'orientation vers l'international

Assez curieusement, cette dimension est peu soulignée dans les réponses. Non pas qu'elle soit absente : l'examen des programmes montrerait plutôt la fréquence des partenariats internationaux (pour des éléments d'appréciation d'ensemble de ceux-ci, voir les *Synthèses*

2008, pp. 25 ss., et 2009, pp. 19 ss.). Mais l'affichage est modéré et l'orientation vers l'international apparaît peu souvent parmi les priorités de la politique scientifique des MSH, à l'exception de la MMSH Aix, qui affirme et met effectivement en œuvre une politique de partenariat considérée comme prioritaire. Si la fonction d'accueil des chercheurs étrangers apparaît (ainsi Poitiers, Nantes), on peut en revanche s'interroger sur une relative modicité des occurrences, alors que ce devrait être une des principales missions des MSH, les universités au sens traditionnel ne répondant que plus ou moins bien à cet impératif. Il faudra donc se contenter de relever quelques mentions de partenariats ou de rapprochements (MESHS Lille, Aquitaine, MAE Nanterre, Besançon, MISHA) et s'interroger sur l'orientation prioritairement internationale de l'activité de nombre de MSH, sous réserve d'inventaire.

1.5 Valeur ajoutée par l'aide à la recherche

Ce point s'inscrit en partie dans l'interinstitutionnel, dans la mesure où il met en jeu les rapports entre la Maison et les unités de recherche, ainsi que la Maison et la ou les Universités ou d'autres structures (voir aussi les *Synthèses* 2008, pp. 21 ss. et 2009, pp. 18 ss.). Tout d'abord, la notion d'aide à la recherche recouvre deux réalités assez différentes, selon qu'il s'agisse du recours à des plates-formes technologiques (notamment Besançon, Poitiers, Caen) avec éventuellement collaboration avec des structures externes à l'Université (MESHS Lille) ou à de l'assistance à projets ; cela peut aller de l'existence d'une veille (surtout MESHS Lille, Bretagne) au montage de dossiers (surtout les mêmes, Lorraine, Poitiers). Ensuite, les conditions voire les opportunités de création de valeur ajoutée ne sont pas partout les mêmes. Dans certains cas, le recours aux services semble aller de soi et ne pas poser problème, même dans le cas où la MSH n'héberge que certaines équipes, ce qui pourrait créer un risque de compétition : ainsi la situation à Poitiers est sans nuages, puisque c'est l'Université elle-même qui donne mission à la MSH. Mais dans d'autres cas, on pressent voire constate des tensions entre la MSH et la ou les universités. C'est explicite à la MESHS Lille, où est clairement posé le problème de la concurrence avec la cellule Valorisation de l'Université. En définitive, tout repose sur le positionnement de la MSH par rapport à l'Université (cf. 1.1.2) : si celui-ci est clair, comme l'affirme Caen, la plus-value scientifique est facilement créée. On ne saurait donc trop insister sur la nécessaire vérification de l'effective mise en place de ce préalable fondamental, sans l'existence duquel il apparaît extrêmement vain de multiplier des efforts qui n'aboutiraient qu'à construire sur du sable.

1.6 Valeur ajoutée par la valorisation de la recherche

Ce point recoupe partiellement le précédent, car la notion d'aide à la recherche peut rejoindre celle de valorisation. La notion même de valorisation de la recherche reçoit, dans le domaine des SHS, des définitions souvent floues. On admettra une définition large, tout en sachant que celle-ci est discutable et discutée : il s'agira là aussi bien du transfert du résultat des activités de recherche vers la société civile, qu'en amont même de la recherche l'activité partenariale et contractuelle qui permet d'en améliorer les conditions et les moyens. On peut y inclure la « valorisation académique » (pour reprendre l'expression de Nantes) : publications voire opérations à destination du grand public qui sont mentionnées (conférences, expositions, fêtes de la science, notamment Lorraine, MISHA, Nantes...).

En ce qui regarde les MSH, et au vu des réponses à l'enquête, il est difficile d'apprécier l'apport propre de la MSH dans l'activité partenariale et contractuelle ; on peut toutefois relever les préoccupations dont la MESHS Lille se fait l'écho (supra, 1.5). Il est clair que la gestion des contrats de recherche et de prestation, qui relève d'une valorisation *stricto sensu*, concerne au premier chef les tutelles des MSH davantage que les MSH elles-mêmes ; mais cela n'exclut pas qu'une MSH puisse se trouver impliquée dans l'accompagnement de

l'exécution de contrats de recherche ou de prestations (MISHA), que ces contrats concerne des opérations menées par des équipes ou, en tant que telle, par la MSH elle-même.

On insistera ici sur la notion de transfert de connaissances vers la société civile, principalement le monde socio-économique, mais aussi des associations voire des collectivités territoriales, avec ou sans contrat de recherche ou de prestation au sens strict. Assez curieusement, et alors que la prise de connaissance des CQR de MSH laisse voir une activité non négligeable de valorisation en ce sens, ce point est relativement peu développé dans les réponses à l'enquête. Des MSH y font allusion (Lorraine, Poitiers, Caen), avec parfois des indications précises sur les partenariats avec le monde socio-économique (MISHA Strasbourg, Paris-nord, point assez développé par la MESHS Lille).

S'il y a donc là une indéniable réalité, on peut se demander si cette facette de l'activité de nombre de MSH ne gagnerait pas, précisément, à être valorisée, dans la mesure où ce type d'activité en SHS est précisément souvent peu pris en charge par les structures universitaires traditionnelles mais favorisé par les regroupements opérés par des structures fédératives ; c'est là l'un des enjeux de la mise en évidence, au fil de ces dernières années, du principe d'inscription politique et sociale des MSH, voir les *Synthèses* 2008 , pp. 28 ss., et 2009, pp. 22 ss.).

1.7 Valeur ajoutée et jeunes chercheurs

La Charte des MSH fait figurer parmi leurs missions le soutien à la formation des jeunes chercheurs, « notamment au travers des Ecoles doctorales » ; la Charte précise que les MSH « favorisent l'autonomie » de ceux-ci. De fait, plusieurs réponses (mais non toutes) mettent l'accent sur le rôle de la MSH en ce domaine. On peut distinguer plusieurs aspects, du plus simple au plus complexe : le soutien aux actions des Ecoles doctorales, en particulier aux manifestations qu'elles organisent, qu'il s'agisse d'ateliers thématiques ou de journées de formation (MMSH Aix, MISHA Strasbourg, MESHS Lille) ; organisation de candidatures aux Allocations doctorales régionales (MESHS Lille) ; organisation d'échanges internationaux (MAE Nanterre) ; soutien à la présence de jeunes chercheurs dans les programmes (MSHA Aquitaine) ; mise en place de programmes juniors, pilotés par des doctorants ou postdoctorants (MISHA Strasbourg) ; soutien à des réseaux de jeunes chercheurs (Paris-nord, Nantes).

Ces actions sont plus ou moins formalisées, assez diverses et non systématiques ; dans certains cas, il s'agit d'appuis à ce que fait déjà l'Université, dans d'autres cas, - et là, la valeur ajoutée est plus forte -, il s'agit d'opérations que ne prend pas en charge l'Université et qui rejoignent davantage la notion d'autonomie mise en avant dans la Charte. On peut se demander dans quelle mesure il ne serait pas opportun d'aller encore plus loin, et de créer, par exemple, des laboratoires juniors, à l'exemple de ce que fait l'ENS Lyon (voir aussi l'exemple de Strasbourg) ; de telles suggestions pourraient peut-être aussi trouver leur place au niveau du Réseau. Il apparaît en effet que les jeunes chercheurs ont parfois compris beaucoup plus rapidement que nombre de leurs aînés l'intérêt de ces structures fédératives voire du Réseau ; sans doute l'avenir des MSH passe-t-il en grande partie par leurs initiatives et par l'accompagnement que pourraient leur donner les MSH.

On notera, pour conclure ces observations sur l'identité, qu'il peut y avoir quelque artifice à séparer ainsi les missions. On en voudra pour preuve la notion de « pôles de compétence » mise en œuvre à Aix, dont les missions relèvent de plusieurs des domaines cités *supra*, en particulier l'aide à la recherche, la valorisation, mais aussi des activités de recherche proprement dites. Là, les trois « pôles de compétence » inscrivent leur action dans la longue durée ; c'est ainsi que les compétences mises en œuvre dans le programme *Ramses*² (PCRD) ont pu être réinvesties dans les activités d'*Homère*.

2. Valeur ajoutée apportée par le Réseau dans le rapport MSH /Réseau

On distinguera trois points : le plan institutionnel et interinstitutionnel ; le contenu des activités de recherche ; l'aide à la recherche.

2.1. Au plan institutionnel et interinstitutionnel

Le Réseau est d'abord défini « par rapport à ». Cette forme relative de définition revêt deux aspects : d'une part le Réseau se définit par rapport aux Maisons, c'est-à-dire à ce qui lui est interne ; d'autre part, par rapport à ce qui lui est externe et qui peut recevoir divers visages, ce qu'on appellera, pour aller vite, des « entités », dont certaines peuvent être perçues comme plus ou moins « (in)amicales ». Ces notions d'interne et d'externe sont d'ailleurs plus complexes qu'il n'y paraît : la somme des MSH n'est pas équivalente au Réseau, qui est autre chose que cette addition ; et parmi les externes, on relèvera que figurent des entités qui sont aussi les partenaires de la *Convention constitutive* du GIS et dont des représentants peuvent siéger dans les instances du Réseau : il ne s'agit donc pas là d'une extériorité qui se situerait sur le même plan que de celle de l'ANR ou de l'AERES, encore moins de tel interlocuteur étranger.

Une première approche peut mettre en évidence une notion, celle de visibilité : vis-à-vis de l'univers extérieur aux MSH, le Réseau est perçu comme un instrument de visibilité (Poitiers, ISH-Lyon) ; on peut toutefois s'interroger sur la part de réel et de virtuel dans cette affirmation.

Mais surtout, et aussi bien vers l'interne que vers l'externe, le Réseau est considéré comme l'instrument de légitimation des MSH (par exemple ISH Lyon), et cela y compris par des MSH qui s'appuient relativement peu sur le Réseau. Certes, il n'est pas toujours très clair de percevoir qui, concrètement, légitime : le « Réseau » en tant que tel (mais il n'est, au vrai, qu'un GIS, une simple convention de partenariat, c'est-à-dire une « structure sans personnalité juridique ») ? Ou ses instances, Comité Directeur, Bureau, Président, ou, plutôt, CS, qui apparaît comme le garant de la Charte ? Cela dépend sans doute pour partie des différents aspects de la fonction légitimante.

Le Réseau est une sorte de « Maison commune », même si cette expression n'est pas utilisée ; dans les aléas et les tourbillons de la vie universitaire, il semble être en mesure d'inscrire l'action des Maisons dans la durée voire la pérennité : il est vu comme un rempart contre les « à-coups » (MSH Lorraine), éventuellement, il protège (comme contre-pouvoir ou recours ?) face à des tutelles (ISH Lyon), qui peuvent être ressenties comme déifiantes ou réticentes (MESH Lille). A la MMSH Aix, et dans le cadre de relations décrites comme non-confliktuelles, la référence à l'appartenance au Réseau n'a pas été sans effet sur la confirmation du statut de « composante de l'Université », récemment obtenue dans le cadre de la fusion des Universités

Concrètement, cette fonction peut (ou pourrait) davantage se concrétiser dans le déroulement des comités de visite de l'AERES, où l'observateur du Réseau est parfois sollicité, mais peut-être pas suffisamment, et d'ailleurs plutôt rarement par la MSH elle-même (si ce n'est avant la visite ou postérieurement à celle-ci dans l'utile et parfois négligée phase de « debriefing »). Du moins est-ce l'action du « Réseau » en direction de l'AERES qui a organisé le cadrage général de la visite (MMSH Aix).

Enfin, et au-delà même de la relation avec l'entité « université », le Réseau peut être d'un précieux secours dans les rapports qui peuvent être délicats avec les labos, les territoires des uns et des autres devant être clairement déterminés : le Réseau est dès lors une caution

morale rappelant les « fondamentaux » des MSH, notamment l'interdisciplinarité, qui, si elle n'est nullement une propriété des MSH, est une marque fondamentale de leur activité, notamment lorsqu'il faut opérer de claires lignes de partage entre les activités des Maisons et celles des labos.

2.2. Au plan des activités scientifiques

Dans les réponses, les termes virtuel ou potentiel sont au moins aussi fréquent que celui d'existant. Mais l'enquête a été lancée avant la mise en oeuvre des appels à projets 2011. Les enquêtes faites ou en cours recensent un certain nombre d'opérations transversales (voir la *Synthèse* 2010, pp. 35 ss.). Toutefois, il apparaît, au vu des réponses faites à cette enquête-ci mais aussi dans des discussions informelles, que de sérieuses interrogations existent sur le caractère effectif de certains des « programmes transversaux » issus de la tentative avortée de PPF, même si tous font encore figure d'« opérations transversales officielles » du Réseau ; on indiquera toutefois que dans certains cas (« Genre », ISA) les opérations soutenues en 2011 s'inscrivaient dans des actions déjà reconnues dans le Réseau, alors que d'autres, de la même catégorie, n'ont pas candidaté, ce qui ne signifiait pas nécessairement qu'elles n'étaient pas actives (par exemple « santé et société »). En l'état, il apparaît comme assez difficile de connaître l'état de fonctionnement des activités transversales ; d'où la nécessité d'un suivi par le réseau, et au premier chef par son CS, des opérations identifiées.

On peut citer deux observations de portée générale. 1) Pour la MESHS Lille, il n'est peut-être pas utile de multiplier les émergences transversales possibles, mais il est essentiel de consolider celles qui se sont clairement mises en place et ne demandent qu'à se développer ; le Réseau devrait en assurer le soutien et le suivi ; on pourrait recommander que de telles opérations aient un site web, qui pourrait être hébergé par le site du Réseau. 2) Pour la MMSH Aix, le plus important ne réside peut-être pas dans l'apport financier du Réseau, mais dans sa capacité à mettre en relation et à labelliser. Sans doute le débat pourrait-il être poursuivi sur la valeur symbolique du soutien financier ou sur les différences de point de vue selon l'ampleur des moyens originels dont on dispose ici ou là.

Les réponses mettent surtout l'accent sur la création de réseaux, davantage que sur des programmes de recherche (on pourrait confronter ce constat avec les résultats de l'appel d'offres 2011, qui avait bien classé trois dossiers « réseau »). Certaines MSH font état d'un assez grand nombre de collaborations avec d'autres MSH (ainsi Nantes). Mais l'on perçoit aussi un certain désenchantement, ainsi à propos du réseau « épistémologie en SHS », de la part de la MESHS Lille comme de Besançon. Lille paraît avoir abandonné sa contribution en 2010, tout en soulignant l'intérêt national et international de cette opération et en souhaitant que le Réseau l'encourage ; Besançon regrette l'existence de « réticences bureaucratiques et budgétaires » et ne comprend pas qu'on doive à nouveau soumettre à une procédure de validation une telle opération, estimant qu'en l'affaire le GIS manifeste un « manque de mémoire ». De telles mésaventures mettent en évidence des faiblesses structurelles de fonctionnement du Réseau : une grande difficulté à pérenniser des opérations souples mais nécessitant un minimum de moyens. Alors même que la création de valeur ajoutée pouvait apparaître comme une opération aisée, le Réseau paraît avoir fonctionné, de façon incompréhensible, comme un frein. Il paraît essentiel que de tels revers donnent lieu à une analyse critique permettant d'en éviter la répétition.

Inversement, la réussite d'opérations incite à demander à leurs promoteurs de faire davantage partager les bonnes pratiques qui les ont permises. C'est le cas du programme ArchaeDyn (Besançon).

Des propositions sont faites pour l'avenir, qui ont pu d'ailleurs être débattues en 2011 autour de l'opération « appel d'offres ». En ce domaine, il convient d'éviter de constituer des constructions artificielles mais plutôt de partir de l'existant. Mais l'existant lui-même n'est pas toujours facile à repérer ni même à définir. Certes, il peut s'agir d'activités identifiées,

déjà bien développées et de surcroît présentes sur plusieurs sites. Mais il peut s'agir aussi d'activités spontanées, moins repérables, en début d'émergence, sans grands contacts encore entre sites : il est là de la responsabilité du Réseau et plus particulièrement de son CS de repérer et faire circuler les informations (le rôle des correspondants peut être utile), et alors même que l'information passe peu (MESHS Lille).

En termes de *top down*, il pourrait être de bonne politique pour les instances du Réseau de proposer au moins une part de fléchage dans les appels d'offres (MSH Lorraine), mais tout en trouvant, ce qui n'est pas aisé, la bonne mesure. Ce serait là l'un des éléments d'une politique scientifique du GIS, notion désormais pleinement affirmée au sein de ses propres instances, alors que l'on ne peut que relever la timidité silencieuse de la *Convention constitutive* du GIS à cet égard, sur ce point dépassée. Enfin, ce serait avoir une vision trop étroite que de limiter les opérations mettant en relation les MSH à ces seules structures ; c'est là toute la question de l'ouverture du Réseau sur ce qui lui est externe qui est posée (cf. 3).

2.3 Au plan de l'aide à la recherche

La valeur ajoutée par le Réseau se concrétise par l'existence de moyens que, seule, une MSH ne pourrait mettre en œuvre. Ces moyens peuvent relever des ressources humaines ou d'outils de diverses natures, allant d'outils de gestion à des plates-formes techniques.

Dans le premier cas, ce pourrait être soit une mobilisation et une réorganisation de moyens existants (et dans ce cas, les opérations se traduiraient par un coût financier faible voire nul, pour un profit élevé), soit la possibilité par la mise en action de la puissance d'organisation du Réseau, d'une augmentation de ces moyens humains.

Ainsi, le premier niveau de ce type d'opération est-il la confrontation et l'échange d'expériences, sans qu'on ait même besoin de parler de « formation ». Sont là concernées les « réunions métiers » (Poitiers, ISH Lyon), mainte fois évoquées ici ou là et considérées comme un atout essentiel (MESHS Lille). Encore faut-il toutefois ne pas se tromper de cible et éviter les doubles emplois avec des opérations de formation relevant de l'organisme CNRS ; elles ne doivent pas être transformées en « conférences » (Lorraine), mais avoir des visées concrètes (MESHS Lille). Mais tout ce qui relève du partage de compétences et de savoir-faire peut entrer dans cette catégorie. C'est ainsi, par exemple, que peuvent se constituer, à l'intérieur du Réseau, des sous-réseaux, dès lors que deux MSH ou davantage, proches géographiquement ou non, organisent de tels transferts de compétences, par exemple à l'occasion d'une mise en commun d'outils. C'est le cas lorsqu'en 2010, les MSH du PRES Bourgogne-Franche-Comté ont contracté une convention de coopération scientifique pour mutualiser les équipements et les savoir faire de leurs deux plates-formes technologiques, en reconnaissant le rôle pilote de la MSHE Besançon dans les analyses spatiales et la technologie LiDAR, et celui de la MSH Dijon dans la numérisation de textes et d'archives et dans le formatage des bases de données pour assurer leur pérennité.

Une autre façon de mobiliser avec efficacité les moyens humains présents dans le Réseau serait aussi - mais on est là dans le potentiel plus que dans le réel - une mise en circulation systématique des chercheurs entre MSH en fonction des centres d'intérêts des uns et des autres, de sorte, par exemple, qu'un chercheur que sa spécialité isolerait dans sa MSH pourrait trouver dans une autre MSH des conditions plus propices (MSH Lorraine). Rappelons que cette proposition rejoint les suggestions faites en 2010 par le Ministère (DGRI) sans que l'on en ait pu en voir pour l'instant la concrétisation ; or il s'agit d'une disposition peu coûteuse et par définition gagnant/gagnant.

Autre proposition avancée récemment et évoquée par la MESHS Lille : un soutien des post docs. Une action essentielle pour les MSH, et pour la recherche en général, serait que le Réseau puisse disposer, comme cela a été le cas un temps, de financements pour des post-doctorants, financements qui ne se réduiraient pas aux seules bourses proposées par la FMSH. La MESHS, comme sans doute d'autres MSH, a répondu à l'appel de H. Bruhns début 2009,

pour recandidater à un projet européen Marie Curie de financements de post-doctorats. Il était entendu que les MSH contribueraient, si ces financements étaient obtenus, à l'appel à projets pour l'accueil de post-doctorants étrangers ou l'envoi de post-doc nationaux à l'étranger. Apparemment, selon la MESHS Lille, on n'a jamais eu de nouvelles de ce projet

La question des moyens humains est liée à celle du premier outil dont la nécessité est plusieurs fois affirmée (Poitiers, Bretagne, MESHS Lille) : une cartographie des compétences, dont on pourrait d'ailleurs affirmer qu'elle ne saurait se limiter au seul périmètre du Réseau et qu'elle doit porter tant sur les chercheurs eux-mêmes que sur les capacités des labos. Entreprise il y a plusieurs années par Toulouse, redécouverte, selon ses dires, « un peu par hasard » par la MESHS Lille, - ce qui est significatif de la circulation de l'information dans le Réseau -, ce dossier mérite d'être repris sans *a priori* et peut-être sans illusion. Ici plus encore peut-être qu'ailleurs, un tel outil n'a de sens que s'il fait l'objet d'une actualisation quasiment en temps réel. D'autre part, sa nécessité voir son utilité ont fait l'objet d'appréciations divergentes (discussion avec Paris nord). La clarification de cette question est probablement l'une des premières urgences du Réseau.

Une autre urgence, mainte fois réaffirmée, et à laquelle plusieurs réponses font allusion, est la construction d'une cartographie thématique du Réseau (Poitiers), qui ne saurait se confondre avec la précédente ; elle est effectivement en cours et doit constituer l'outil de référence permettant au GIS de se connaître et d'opérer les choix fondant sa politique scientifique. Sa nécessité figure d'ailleurs dans l'un des rapports d'évaluation de l'AERES (Besançon).

Au plan de la gestion, il faut aussi relever la demande faite par la MESHS de Lille de constituer au niveau du Réseau des bases d'indicateurs qui font actuellement défaut en SHS ; on relèvera que dans l'argumentaire, Lille renvoie à sa situation –partagée- de MSH n'hébergeant pas d'équipes (mais des projets) et donc ne disposant pas (à la différence d'autres) de l'expérience en la matière de telles équipes hébergées (ou du moins estimant qu'elle n'en dispose pas). Le souhait est formulé que le Réseau diffuse de l'information sur l'ANR et le PCRD (MSH en Bretagne). On peut aussi relever, même si cela ne figure pas dans les réponses écrites à l'enquête, la demande de Paris-nord que soit constituée par le CS une « check list » en vue de préparer les évaluations de l'AERES⁴.

Quant à la construction en commun d'outils de recherche, l'état des réponses ne permet guère de faire une évaluation, ce qu'on ne peut que rapprocher de l'échec de nombre d'opérations EQUIPEX menées de façon isolée et des difficultés du Réseau à structurer des réponses collectives à l'appel d'offres EQUIPEX. Des exemples d'outils construits collectivement sont énumérés : Réseau Frantiq, base de données Daphné (MAE Nanterre) ; réseau ISA et logiciel ESRI (Besançon).

On signalera toutefois les collaborations entre Besançon et Dijon. La MSHE de Franche-Comté a déposé un projet d'EQUIPEX intitulé « Observatoire des dynamiques territoriales », mobilisant 4 équipes de Besançon (impliquées dans les pôles 1 et 2 de la MSHE) et 3 de Dijon (archéologues, économistes, géographes, géoarchéologues, historiens, sociologues), dont 4 UMR (Chrono-Environnement, LEG, ThéMA, CESAER INRA). La coopération a pu être réinvestie avec succès dans le projet de LABEX porté par l'UMR Chrono-Environnement au nom des deux universités du PRES Bourgogne-Franche-Comté, des deux MSH et de l'INRA, et portant sur l'« Anthropisation et la Durabilité des Territoires » (acronyme PERGAUD). La MSH Dijon a soumis un projet d'EQUIPEX intitulé « Centre de Ressources Numériques Thématique Archives, Idées, Images & Sociétés », qui a mobilisé des équipes des pôles 3 et 4 de la MSHE Besançon.

⁴ Proposition non retenue par le CS, qui a revanche élaboré une note de réflexion sur les *Rapports d'évaluation* de l'AERES 2011 sur les MSH, transmise à l'AERES et au Comité Directeur du RNMSH.

3 Valeur ajoutée apportée par le Réseau dans le rapport Réseau /Structures extérieures au Réseau

Cette question a été comprise de deux façons différentes. Sans doute la formulation n'était-elle pas suffisamment claire.

1) Quel *appui* peut apporter le Réseau aux MSH par rapport à des structures extérieures au Réseau (ce n'était pas la perspective de la question et rejoignait d'ailleurs certains aspects du point 2) ?

Ainsi, la MESHS Lille et la MMSH d'Aix considèrent que le Réseau joue un rôle positif par rapport à des interlocuteurs extérieurs, qu'il s'agisse du Ministère, des tutelles, de l'AERES ; il « porte une parole commune », et ce rôle pourrait être amplifié à l'international. Mais il faut bien reconnaître que, en ce domaine, les réponses fournies relèvent bien davantage du potentiel que du réel. Ainsi il est souhaité que le Réseau participe à l'élaboration de la programmation de l'ANR (Lorraine), que soient renforcés les liens avec l'INSHS ainsi qu'avec le RFIEA (Lorraine et MESHS Lille) sans qu'il y ait de confusion entre ses projets et les PEPS, que soit mise en place une collaboration avec des structures fédératives étrangères et qu'il dispose de moyens pour recevoir des chercheurs étrangers (Lorraine).

2) Mais l'on a aussi compris cette question autrement (et telle était d'ailleurs l'intention initiale) : quelle valeur ajoutée au développement des SHS et des sciences en général le Réseau apporte-t-il au-delà de son seul périmètre (une question dont l'importance avait été soulignée dans la *Synthèse* 2010)? Le Réseau n'est pas seulement la somme des Maisons, il acquiert une dimension supplémentaire et particulière et son activité ne peut être pensée comme indépendante de l'activité scientifique en général. Contrairement à certaines pratiques anciennes et erronées, il a naturellement vocation à être, en tant que tel, un acteur du paysage de la recherche et n'a nulle raison de vouloir s'isoler en forteresse : tout le monde à gagner à des relations d'échanges. La Charte définit d'ailleurs dans son art. 4, les Maisons comme « autant de points d'accès au Réseau qui assure la mise en commun de ces moyens (= les instruments de travail) pour l'ensemble de la communauté scientifique » (*souligné, AC*). Si les MSH ne peuvent être pensées en dehors du Réseau, le Réseau ne peut être pensé en dehors de la communauté scientifique.

Il aurait sans doute fallu mieux poser la question et traiter aussi globalement de ce qu'apportent des MSH, même prise individuellement, à la communauté scientifique au-delà même de leur site propre, ainsi que le Réseau. Ainsi, des MSH, prises isolément, ou certains regroupements de MSH indiquent la mise à disposition de la communauté scientifique en général d'outils de recherche produits par elles, outils permettant d'augmenter en qualité et quantité l'activité scientifique, y compris base de données, outils cartographiques etc.. (MMSH Aix, Caen, MAE Nanterre)⁵. La prise en charge de grands programmes à dimension internationale, par une MSH, comme c'est le cas à la MMSH d'Aix, entrerait aussi dans cette catégorie. Mais le Réseau peut dans certains cas apparaître comme un noyau d'opérations plus vastes. C'est ainsi le cas dans les deux réseaux, cités par Besançon, de réseaux thématiques dont la création a résulté d'une demande du CNRS : le Réseau thématique pluridisciplinaire en histoire économique et le Réseau thématique pluridisciplinaire sur la valorisation en SHS. Dans quelle mesure les appels à projet interne au Réseau peuvent-ils se développer dans cette direction ? Sans doute peut-on formuler l'hypothèse que les réponses de type « réseau » ont davantage de chances de le faire que d'autres. Mais il faut bien reconnaître que sur le problème essentiel de la place du Réseau par rapport aux SHS en général, et donc d'une évolution éventuelle de ses missions dans le sens d'une plus grande ouverture, l'enquête a

⁵ On renonce ici, car il faudrait là une enquête exhaustive, à poser la question des publications, en notant seulement que telle MSH se définit comme un « pôle éditorial » (MAE Nanterre) ou joue un rôle quelque peu analogue (Paris-nord), bien au-delà du Réseau.

apporté insuffisamment d'éléments ; ce constat rejoint le reproche de visibilité insuffisante qui lui est souvent fait.

En guise de conclusion

On ne saurait attendre de cette enquête un état des lieux sur la création de valeur ajoutée, notamment du fait du nombre trop limité de réponses. En revanche, on peut sans doute en tirer certains enseignements sur la manière dont les MSH se lisent elles-mêmes et lisent le Réseau, ainsi que sur de bonnes pratiques existantes ou potentielles ; dans une large mesure, il ne s'agit d'ailleurs que de confirmations de constats déjà faits.

Tout d'abord, deux nécessités fondamentales apparaissent : la première est l'existence d'une claire définition de la place institutionnelle d'une MSH par rapport à ses tutelles et par rapport aux équipes ; la seconde est la connaissance par les MSH et le Réseau de qu'ils sont et font (cartographie des compétences et cartographie thématique). On aurait pu y ajouter une troisième, non traitée ici, par rapport à la première nécessité : une claire définition de la place institutionnelle du Réseau, qui mériterait d'être revue en fonction des transformations qu'a connues son environnement ces dernières années. En découlent deux contraintes à prendre en compte pour le bon fonctionnement des MSH et du Réseau : la première est la préservation de la mémoire du Réseau et des MSH, la seconde est la nécessité du suivi des actions menées. Dans les deux cas, il s'agit de concilier les différentes formes du temps de la recherche, temps court et temps long, et de construire l'avenir en vérifiant au plus près la mise en œuvre des actions décidées. C'est la tâche des structures de gouvernance du Réseau et particulièrement la mission de son CS.

Les réponses font voir les variétés de situation dans lesquelles sont les MSH et invitent à s'interroger sur leurs marges de manœuvre. La volonté d'inscription dans le temps long contribue à la constitution ou au renforcement de pôles bien identifiés, qui sont en même temps capables de renouvellement des thématiques ; l'insistance mise sur la notion de projet émergent, dans le cadre d'un temps court, peut être signe de dynamisme et de capacité d'initiative mais peut entraîner le risque de dispersion si ces projets partent dans toutes les directions et affaiblir l'identification de la Maison en terme de contenus. En réalité, nombre de Maisons pratiquent un équilibre entre ces deux formes d'identité.

On attirera seulement l'attention sur quelques domaines où les possibilités de création de valeur ajoutée ont paru à la fois particulièrement importantes et insuffisamment exploitées.

1) Si l'on n'a pas vraiment pris en compte ici les impacts régionaux, on constate la volonté des Maisons de se faire reconnaître au plan national et en même temps la relative et assez fréquente timidité de leur politique internationale, alors même qu'est notable la dimension internationale de leurs activités. C'est peut-être là une question d'affichage, mais l'on peut se demander si un renversement de perspective ne serait pas fructueux : inscrire comme priorité la dimension internationale, et décrire la structure en partie en fonction de cette ambition, ce qui aurait entre autres pour effet de renforcer et augmenter la dimension nationale.

2) Une autre priorité qui renforcerait l'identité et la capacité d'action des Maisons, - et du Réseau - serait la multiplication des formes de soutien aux jeunes chercheurs, au-delà du seul appui aux Ecoles doctorales. En ce domaine, les MSH et le Réseau ont sans doute une place à prendre, à condition de le faire avec souplesse en soutenant des initiatives telles que des constitutions de réseaux, et sans empiéter sur les prérogatives des équipes.

3) De façon générale, et sans que cela soit très coûteux, l'appui donné à la constitution et au fonctionnement de réseaux de toutes natures est un domaine dans lequel les structures universitaires traditionnelles paraissent moins à l'aise que les MSH et leur Réseau.

4) Les raisons pour lesquelles le Réseau n'a pas entraîné de réponses portant sa marque aux appels d'offres EQUIPEX devrait faire l'objet d'une réflexion spécifique.

5) On pourrait enfin réfléchir sur l'articulation entre la production de valeur ajoutée dans les MSH et dans le Réseau. Les instances du Réseau comme les directions des MSH sont en principe à même de percevoir, susciter et soutenir tout ce qui relève de la circulation et de l'échange et de croiser leurs informations.